

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

ENTRE

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

Représenté par son Président Gérard RUMEAU autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par « la collectivité »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète de la Haute-Vienne, Fabienne BALUSSOU,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Département de la Haute-Vienne,

Représenté par son Président, Jean-Claude LEBLOIS

Ci-après désigné par « le Département »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement

poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE, décline, par orientations stratégique (axe stratégique), des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE, traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement sur le territoire.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

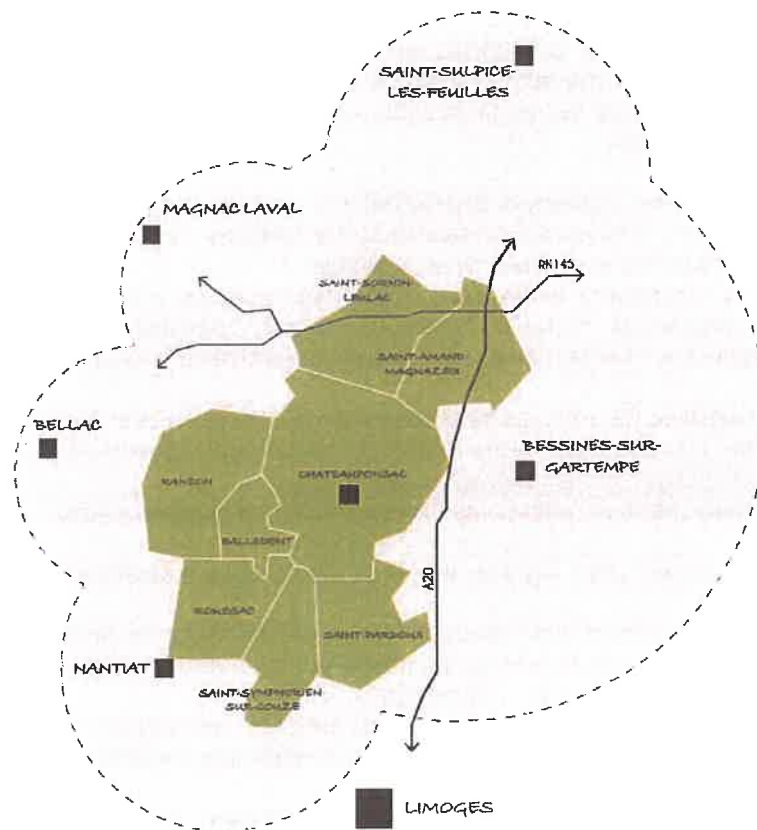
Créée en 1999, la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux regroupe désormais 6 communes Balledent, Châteauponsac, Rancon, Saint-Amand Magnazeix, Saint-Pardoux-Le-Lac et Saint-Sornin-Leulac et compte 5266 habitants en 2013.

Elle est située dans le nord du département de la Haute-Vienne, positionnée entre plusieurs nouvelles grandes intercommunalités issues des regroupements récents. Elle se présente comme une Communauté de communes de proximité et entretient une coopération avec le Pays du Haut-Limousin, notamment les domaines économiques et touristiques

Son territoire apparaît aujourd'hui sous diverses influences et partagé entre les villes de Limoges, La Souterraine, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Junien et Guéret. Ces territoires sont fréquentés par les habitants de l'intercommunalité pour l'ensemble de leurs aménités (emplois, services, loisirs et commerces etc.), sortant ainsi d'une logique de « bassin de vie » : en fonction de leurs besoins, les habitants choisissent leurs territoires de destination.

Gartempe-Saint-Pardoux s'organise préférentiellement autour de ces pôles de vie extérieurs au territoire de l'intercommunalité en complément de Châteauponsac qui constitue la ville-centre, le pôle urbain de proximité et qui a récemment obtenu le label « Petites Villes de Demain ».

Le développement de cette « multipolarité » est largement dû à la présence d'axes routiers majeurs, comme la RN 145 et l'autoroute A20. Cette dernière permet un accès rapide à l'agglomération de Limoges. La proximité des communes avec l'A20, en frange Est de la Communauté de communes, oriente ainsi grandement le développement de cette partie du territoire dans une « logique A20 ».



Ces compétences sont vastes et ses principaux axes de travail sont :

- Le développement économique par la gestion d'une zone d'activité, le soutien aux projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire...), soutien à l'immobilier d'entreprise, aide au maintien des commerces dans les communes.
- L'action sociale d'intérêt communautaire, via la gestion de deux antennes d'Accueil de Loisirs, et le développement d'activités ou de services à destination des 0-18 ans.
- Le développement du numérique sur tout le territoire
- L'entretien de son patrimoine routier et des ouvrages d'art.
- Le tourisme

Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d'ores et déjà en appui de l'action publique locales notamment :

- Le Contrat de Cohésion et de Dynamisation signé avec la Région
- Le Contrat Départemental de Développement Intercommunal et les conventions signés avec le Département

- Un Plan Alimentaire Territorial en cours d'élaboration avec la Communauté de communes Haut Limousin en Marche
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Le Plan Climat Air-Energie Territorial en cours de finalisation.

Article 2 – Ambition du territoire de Gartempe Saint-Pardoux

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux, territoire rural peu dense, se caractérise par la variété de ses espaces naturels d'une grande richesse environnementale et paysagère, d'une biodiversité remarquable.

Depuis les années 70, elle voit sa population baisser mais la tendance semble néanmoins se stabiliser avec l'installation de nouveaux arrivants.

Spectatrice des différentes fusions de collectivités qui se sont opérées autour d'elle dans le cadre de la loi NOTRe, elle s'est engagée dans l'élaboration d'outils de planification et de développement, qui lui ont permis de se forger une identité mais aussi de se positionner en tant qu'acteur sur des problématiques actuelles comme l'environnement et l'énergie.

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux, œuvre, depuis sa création, à proposer aux communes et à leurs habitants, une qualité de service sur le territoire : services à la personne, services aux communes et cadre de vie sont les mots clefs de sa politique.

Aujourd'hui, à la question « comment rendre plus attractif son territoire », la réponse est de poursuivre les politiques engagées en intégrant au mieux les enjeux de demain. L'ambition pour Gartempe Saint-Pardoux est de proposer un territoire à la ruralité renouvelée en lien direct avec la transition écologique.

Cette ambition se veut collective. En effet, les habitants étant attirés, selon leur lieu d'habitation, par des pôles situés parfois à l'extérieur, il est nécessaire de déterminer un ferment qui permettrait de fonder un sentiment d'appartenance, donc une identité sur laquelle appuyer ce projet.

Il sera important de retrouver dans les actions qui émergeront les notions suivantes :

- ✚ Une dimension collective pour fédérer, les élus, les acteurs économiques, les habitants afin que chacun s'engage.
- ✚ Un niveau d'ambition suffisant pour rendre à chacun un sentiment de fierté pour son territoire
- ✚ Un zeste d'innovation pour permettre de maintenir le niveau de vie malgré l'éloignement des centres urbains et les coûts de l'énergie qui augmentent.
- ✚ Une ouverture vers les territoires voisins afin de partager ses projets, mutualiser des services, de l'ingénierie, des savoir-faire permettant de donner un élan, une dynamique.

La stratégie qui en découle constitue le cadre commun, cohérent, dans lequel s'inscrira par la suite le programme d'actions. Dans un souci d'harmonie, elle se retrouve naturellement dans tous les outils de planification comme le PLUi ou le PCAET.

Toute la réflexion menée depuis quelques années a permis de mettre en évidence trois axes stratégiques déclinés en objectifs prioritaires.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques, aussi nommées « axes » en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 04 mai 2021.

- **Orientation 1 : Accompagner et diversifier l'économie locale, développer et renforcer les services de proximité**
- **Orientation 2 : Renforcer un cadre de vie rural attractif et valoriser les atouts d'une campagne vivante et authentique**
- **Orientation 3 : Valoriser le capital patrimoine environnement et récréatif du territoire pour affirmer Gartempe Saint-Pardoux comme un espace touristique majeur du Haut Limousin.**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent

des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, par voie d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Ces derniers élargissent et enrichissent les orientations et objectifs stratégiques du CRTE tout en conservant les instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale. Les cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire seront ainsi suivis dans la durée et permettront d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires

- Le programme Petites Villes de Demain engagé sur la commune de Châteauponsac (convention d'adhésion signée le 15 avril 2021) ;
- Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 septembre 2021 ;
- Le Contrat de Dynamisation et de Cohésion Territoriale du Pays du Haut Limousin signé avec la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Le Contrat Départemental de Développement Intercommunal signé avec le Département de la Haute-Vienne ;
- Le Projet Alimentaire Territorial porté par la Communauté de communes Haut Limousin en Marche ;
- Le Plan Climat Air-Energie Territorial arrêté le 14 novembre 2019 et en cours de validation.
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens,
- Le conventionnement signé avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat Mixte Interdépartemental du Parc d'Activités de la Croisière.

Par ailleurs, d'autres programmes de l'Etat sont déployés sur le territoire de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux, à savoir,

- Concernant le renforcement de l'accès aux services et au numérique engagé sur le territoire, une France Services est implantée à Châteauponsac. Cette structure s'inscrit dans une volonté de médiation et de sensibilisation au numérique avec notamment le déploiement du dispositif Aidants Connect qui permet aux aidants professionnels (agents publics, travailleurs sociaux...) d'accompagner les usagers dans la réalisation de démarches en ligne.

L'Etat habilite les structures d'emploi des aidants Connect et assure la formation de ces derniers.

Enfin, les subventions attribuées au titre de la Relance, par les différents Ministères et opérateurs, ont vocation à intégrer le CRTE puisqu'elles concourent à la revitalisation du territoire. Sont notamment recensées :

- La DSIL Exceptionnelle 2020 ;
- La DSIL Exceptionnelle 2021 ;
- La DSIL Rénovation énergétique ;

- L'appel à projet pour un socle numérique, porté par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- L'appel à projet pour le soutien aux cantines scolaires, porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

4.2. Articulation avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux

Les politiques contractuelles et programmes territoriaux se sont multipliés ces dernières années entre l'Etat et les collectivités, et entre les différents niveaux de collectivités.

L'année 2021 préfigure le lancement de nouvelles contractualisations territoriales, menées par la région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Haute-Vienne.

Elles viendront une nouvelle fois en accompagnement de la mise en œuvre du Projet de Territoire de Gartempe Saint-Pardoux.

4.3. Validation des actions

Les actions du CRTE sont spécifiées dans l'annexe « Maquette Financière du CRTE »

Ce document mentionne les éléments suivants :

- L'axe stratégique auquel contribue le projet
- L'objectif concerné
- La localisation
- Le maître d'ouvrage
- Le nom du projet
- Le calendrier prévisionnel
- Le coût prévisionnel s'il y a lieu.

Cet outil de prévision permet ainsi aux différents maîtres d'ouvrage d'anticiper et de planifier leurs projets, quel que soit leur degré de maturité, et ce sur la durée du CRTE. Il permet également à L'Etat de connaître les intentions des maîtres d'ouvrage et de préparer en amont la recherche des dispositifs d'Etat les mieux adaptés. Il permet enfin aux différents maîtres d'ouvrages de connaître réciproquement leurs projets, de s'inspirer, voire de créer les conditions de coopération sur des projets similaires.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements mentionnés dans chaque fiche-action précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du projet et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, sa description, les objectifs poursuivis, l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du projet ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public, ainsi que les financements sollicités,
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;

- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.4. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont mentionnés dans le contrat (cf annexe maquette financière du CRTE). Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Par ailleurs, les contrats mentionnés à l'article 4.1 sont coordonnés dès la signature du CRTE.

4.5. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire de la communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux se construit par ses dynamiques internes mais aussi par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également au projet de territoire.

Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expérience qui impactent positivement chacun de ces territoires.

Ainsi Gartempe Saint-Pardoux travaille étroitement ou plus ponctuellement en lien avec la Communauté de communes Haut Limousin en Marche notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial et de la contractualisation avec la région Nouvelle-Aquitaine.

Des actions communes sont aussi envisagées pour le Plan Climat Air-Energie Territorial.

Cette coopération peut prendre différentes formes : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'informations ou de communications sur certaines thématiques.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Gartempe Saint-Pardoux s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle pourra être assistée d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de cheffe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Gartempe Saint-Pardoux s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Gartempe Saint-Pardoux s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon

déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Gartempe Saint-Pardoux s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités

en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

Voir annexe 3

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle.

Elle sera actualisée chaque année, sur la base des fiches-actions dûment renseignées par les Maîtres d'Ouvrage sollicitant un financement sur un projet devenu mature.

Cette maquette a une vocation stratégique, elle est étudiée, à minima, une fois par an en comité de pilotage, et autant que besoin en fonction des études menées sur la faisabilité des projets. Elle est jointe annuellement à la convention financière. Elle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la collectivité, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Gartempe Saint-Pardoux. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Outre les services de l'Etat, le comité technique associera tous les représentants des services autres, signataires du CRTE et notamment ceux du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
- Proposer les modifications et avenants du CRTE au comité de pilotage.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan France relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de Gartempe Saint-Pardoux et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (prévus en 2026). Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

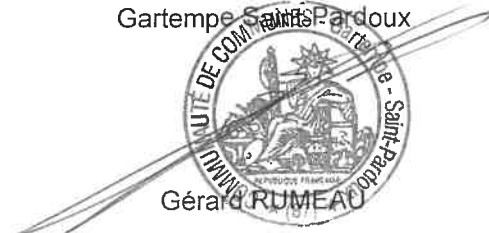
Signé à Châteauponsac, le 14 décembre 2021

La Préfète de la Haute-Vienne,



Fabienne BALUSSOU

Le Président de la Communauté de communes
Gartempe - Saint-Pardoux



Gérard RUMEAU

Le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne



Jean-Claude LEBLOIS

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire de Gartempe Saint-Pardoux - Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

3-1 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

3-2 Indicateurs de suivi

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
GARTEMPE SAINT-PARDOUX

ANNEXE 1

PROJET STRATEGIQUE

INTRODUCTION

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux, territoire rural peu dense, se caractérise par la variété de ses espaces naturels d'une grande richesse environnementale et paysagère, d'une biodiversité remarquable.

Depuis les années 70, elle voit sa population baisser mais la tendance semble néanmoins se stabiliser avec l'installation de nouveaux arrivants.

Elle a su proposer une qualité de vie et de services qui lui permet à la fois d'accueillir une population de jeunes ménages et de maintenir, sur place, les ménages vieillissants.

Spectatrice des différentes fusions de collectivités qui se sont opérées autour d'elle dans le cadre de la loi NOTRe, elle s'est engagée dans l'élaboration d'outils de planification et de développement tels que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou encore la constitution d'un Plan Climat Air Energie Territorial, qui lui ont permis de se forger une identité mais aussi de se positionner en tant qu'acteur sur des problématiques actuelles comme l'environnement et l'énergie

Ce projet stratégique constitue le cadre commun, cohérent, dans lequel s'inscrira par la suite le programme d'actions. Il est formalisé par l'expression d'une ambition et de trois axes stratégiques déclinés en objectifs prioritaires.

TROIS AXES STRATEGIQUES

❖ **Axe 1 - Accompagner et diversifier l'économie locale, développer et renforcer les services de proximité :**

📌 *Objectif n°1 : Développer l'économie agricole et forestière, encourager sa diversification*

Maintenir l'agriculture (élevage, culture et polyculture) comme filière économique structurante du territoire Gartempe Saint-Pardoux. Favoriser les activités de transformation et de diversification pour accompagner le développement d'une filière agricole à plus forte valeur ajoutée.

La stratégie économique du territoire intègre pleinement les activités économiques primaires et le développement des activités de transformation. L'accompagnement de la filière agricole répond à une volonté de maintenir une économie structurante de l'espace rural, porteuse de débouchés.

Ainsi :

- ✓ Les prairies et les herbages, les espaces de culture sont protégés par la limitation de la consommation foncière,
- ✓ Les sièges d'exploitation agricole bénéficient de capacités de développement par la facilitation de l'installations de nouveaux exploitants, et le soutien de nouvelles constructions agricoles,
- ✓ La fonctionnalité des sièges et des bâtiments agricoles est assurée,
- ✓ Les stratégies de diversification économiques sont encouragées : accueil à la ferme, vente directe, maraîchage, circuits-courts et bio, approvisionnement local, production des énergies vertes, matériaux biosourcés.

Au même titre que la filière agricole, la filière bois s'inscrit dans une démarche de diversification économique du territoire par :

- ✓ Le renforcement des activités et des entreprises de l'ensemble de la filière et de sa professionnalisation (bois-bocage-énergie notamment),
- ✓ La production énergétique,
- ✓ L'anticipation des besoins fonciers des entreprises de la filière,
- ✓ L'usage et la valorisation du bois dans les aménagements et les projets locaux.

Cette volonté se traduit déjà dans les outils de planification que sont le Plan Alimentaire Territorial et le Plan Climat Air-Energie Territorial

✚ *Objectif n°2 : Accompagner l'économie de la santé*

Accompagner la mise en place d'une stratégie sénior pour répondre à une préoccupation majeure du territoire : le maintien de l'attractivité des communes.

Si l'offre de santé de proximité ne constitue pas, à priori, un service essentiel à l'installation de nouveaux habitants sur le territoire, elle est en revanche un facteur de départ ou de non attractivité lorsqu'elle est manquante ou inadaptée, notamment pour la population des séniors.

Le projet poursuit une démarche favorisant l'adaptation du territoire aux séniors dans l'objectif de proposer un environnement adapté à leur parcours de vie :

- ✓ Poursuivre la politique de santé engagée par les communes,
- ✓ Assurer l'attractivité du territoire en direction des professionnels de la santé en proposant une offre structurée autour du pôle de Châteauponsac en lien avec les projets futurs des communes de Saint-Sornin-Leulac et Saint-Pardoux-Le-Lac,
- ✓ Accompagner les équipements de santé et d'accueil existants,
- ✓ Proposer une offre de logements adaptés pour les séniors dépendants et non dépendants,
- ✓ Maintenir une offre commerciale, de services et d'équipement sur le pôle de Châteauponsac et une offre de proximité et de grande proximité dans les communes rurales et les bourgs,
- ✓ Développer l'offre en loisirs et la vie associative destinée au public sénior,
- ✓ Maintenir la qualité des actions en place en direction des séniors : portage de repas à domicile, transport à la demande, etc.

✚ *Objectif n°3 : Renforcer la réalité économique du territoire et encourager l'économie en milieu rural*

Valoriser la bonne accessibilité du territoire pour répondre aux projets d'accueil et de développements des activités économiques

✚ Parc d'Activités de la Croisière

Le Parc d'Activités de la Croisière (SMIPAC), d'intérêt interdépartemental, positionné au carrefour de l'autoroute A20 et de la route nationale 145, est soutenu par les acteurs du territoire dans sa réalisation et son développement. L'amélioration de son accessibilité par un raccordement direct à l'A20 lève le frein de son développement.

Elle renforce la lisibilité économique de son offre pour être attractive auprès des investisseurs et des porteurs de projet, tout en veillant à une complémentarité avec les zones économiques des territoires voisins.

- Le SMIPAC bénéficie de nouvelles capacités foncières pour permettre l'accueil d'activités économiques sur le territoire de Gartempe Saint-Pardoux (sur la commune de Saint-Amand Magnazeix).
- Cette nouvelle offre répond à des besoins d'installation économique de grands lots fonciers destinés principalement à l'industrie, aux entrepôts, à la logistique et aux bureaux.
- La poursuite de l'aménagement du SMIPAC renforce et consolide les partenariats extérieurs engagés, les coopérations économiques.

Proposer du foncier à vocation économique complémentaire à celle du SMIPAC.

✚ Châteauponsac

Les capacités d'accueil de la zone d'activité économique de la RD711 (axe Châteauponsac – A20) sont mobilisées pour répondre aux besoins d'installation de nouvelles activités économiques et de redéploiement des activités présentes sur le territoire de l'intercommunalité.

Sur le secteur de l'ancienne gare, les potentiels d'accueil dans les bâtiments existants sont mobilisés pour conforter la fonction économique du site.

Le maintien de cellules commerciales pour l'accueil d'activités tertiaires, de services et de commerces dans le cœur du bourg permet un développement économique diversifié et structurant.

✦ Saint-Sornin-Leulac

Les besoins en capacité d'accueil de la Zone d'Activité de Lacour, connectée à la RN145, sont mobilisés et anticipés pour répondre aux besoins d'installations des activités économiques.

✦ Sur l'ensemble du territoire Gartempe Saint-Pardoux

Les friches bâties industrielles et artisanales sont réinvesties et mobilisées.

Les activités touristiques et de loisirs assurent également une diffusion et une irrigation économique sur l'ensemble des communes.

✦ Dans les communes rurales

La présence d'activités économiques au sein des tissus bâtis, en complément des activités agricoles, est valorisée pour maintenir une campagne dynamique et vivante sur le plan de l'économie locale.

Le projet de territoire affirme la volonté de répondre à des besoins plus ponctuels dans les communes rurales pour l'accueil des activités diffuses, d'artisans et des entrepreneurs à domicile ou en recherche de petites surfaces.

Poursuivre le déploiement du réseau haut-débit et des infrastructures de communication numérique comme support d'attractivité du territoire.

Conjointement aux dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Limousin (SDAN), le territoire de Gartempe Saint-Pardoux appuie politiquement et financièrement le déploiement des réseaux de communication de dernière génération afin de répondre aux enjeux d'attractivité économique, touristique mais aussi résidentielle.

Le haut-débit se veut être une opportunité pour :

- ✓ Développer l'activité des entreprises et de leur compétitivité,
- ✓ Répondre aux évolutions des modes de vie, accompagner les besoins de mobilité et de communication en milieu rural.
- ✓ Desservir les équipements publics

Le développement des zones résidentielles et des zones d'activités économiques doit préférentiellement s'appuyer sur le projet de déploiement des réseaux de communication de dernière génération.

Des techniques alternatives sont mobilisées pour permettre la montée en débit dans les zones contraintes et/ou moins peuplées.

❖ **Axe 2 – Renforcer un cadre de vie rural attractif et valoriser les atouts d'une campagne vivante et authentique**

- ✦ *Objectif n°1 : Une organisation territoriale support de l'attractivité et de la complémentarité*

Renforcer l'offre de proximité en services, commerces et en équipements sur le territoire

Cette offre locale prend appui sur la commune de Châteauponsac, pôle rural, attractif et structurant du territoire et sur le réseau des bourgs ruraux et de villages de proximité.

La stratégie de redynamiser à la fois le pôle de Châteauponsac et de maintenir la vitalité de chaque commune de l'intercommunalité est une réponse aux besoins de solidarité, de proximité.

- ✦ La commune de Châteauponsac est soutenue dans sa fonction de Pôle rural structurant. Il contribue à la lisibilité, la réalité de l'attractivité économique et commerciale du territoire. La vocation de pôle rural est ainsi affirmée pour satisfaire aux besoins des habitants et des usagers du territoire.
- ✦ Les bourgs ruraux de l'intercommunalité répondent à une fonction de relais et de complémentarité avec Châteauponsac, et les villages à fonction de très grande proximité. Ils poursuivent un objectif d'accueil de services et de commerces, d'équipements locaux en lien avec leur capacité de développement résidentiel et leur capacité d'accueil de population, mais aussi de leur vocation touristique.

Une organisation et une logique de développement du territoire qui participent aux besoins spécifiques de la mobilité quotidienne en milieu rural :

- ✦ La constitution d'un réseau d'aires de co-voiturage et de rabattement aux abords des grands axes routier et des secteurs d'attractivité,
- ✦ Le maintien et le développement d'une offre de transport à la demande adapté au milieu rural notamment pour les personnes les plus fragilisées et les plus dépendantes sur le plan de la mobilité.

🚧 Objectif n°2 : Une attractivité résidentielle accompagnée et maîtrisée

L'enjeu affirmé dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va être de développer une offre résidentielle adaptée qui accompagne le développement démographique de Gartempe Saint-Pardoux.

- ✦ Le territoire porte une programmation démographique et résidentielle progressive qui respecte le rythme d'évolution et l'équilibre rural du territoire et des communes. La politique de l'habitat prend place dans une démarche intercommunale d'élargissement des typologies de logements pour contribuer à une diversité urbaine générationnelle et sociale.
- ✦ Le PLUi fixe, à l'horizon 2030, un objectif démographique raisonné soutenue par la bonne accessibilité du territoire, sa qualité et l'attractivité de son cadre de vie.

Organiser une offre résidentielle qui accompagne le développement et l'équilibre du territoire en répondant aux besoins de tous les habitants.

- ✦ Un réinvestissement des logements et des bâtis vacants,
- ✦ Une attractivité résidentielle accompagnée par une offre de logements neufs qui correspond aux besoins diversifiés des jeunes, des familles et des publics spécifiques notamment les seniors,
- ✦ Une offre pour les ménages aux ressources contraintes en priorité sur le pôle rural de Châteauponsac, en lien avec les services et les commerces.

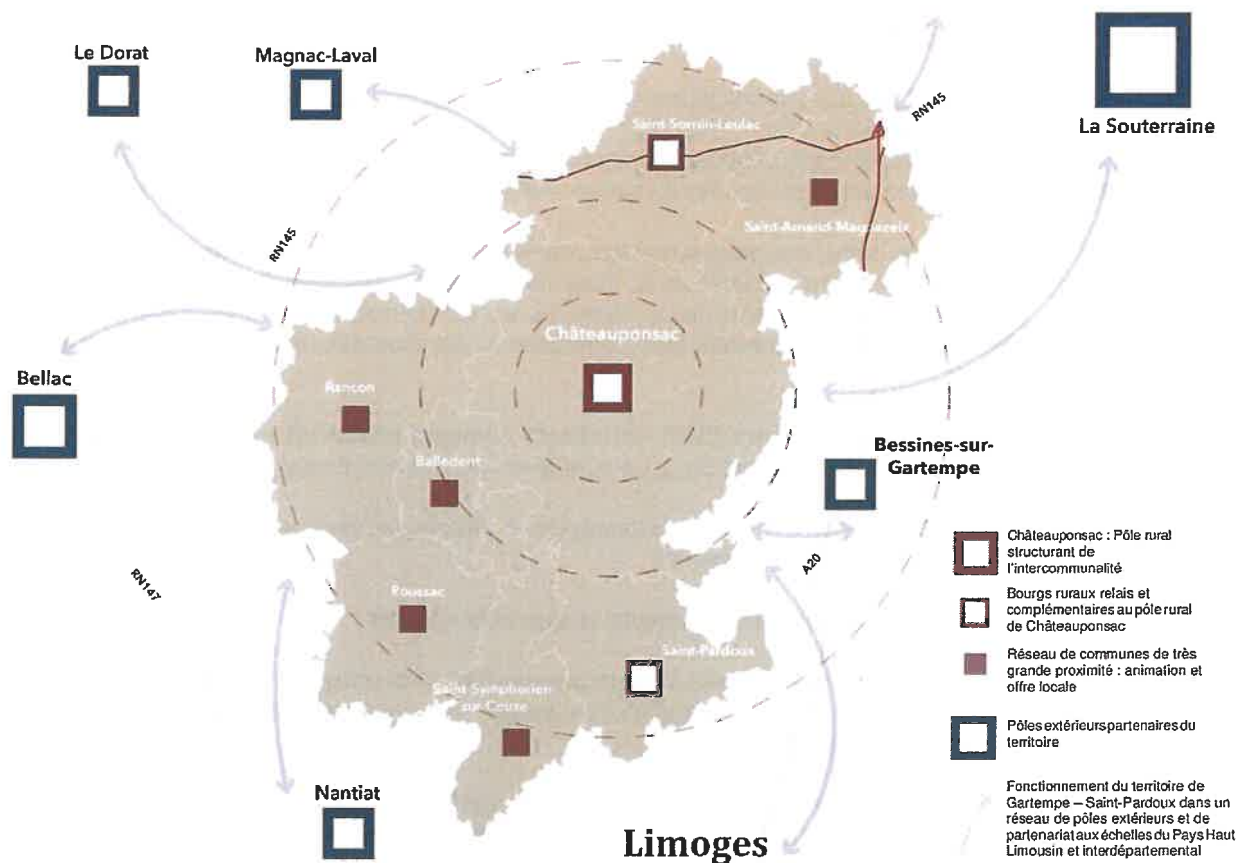
Accompagner les paysages bâtis anciens pour renforcer l'attractivité territoriale

- ✦ L'adaptation des bâtis anciens, des constructions énergivores et des bâtis vacants. Soutenir et informer autour de la rénovation énergétique,

- ✦ La réhabilitation et la valorisation patrimoniales dans les villages et à Châteauponsac,
- ✦ Les opérations d'urbanisme durable participent à une nouvelle image : éco-quartiers, éco-hameaux ou écoconstructions constituent des modèles d'urbanisme à développer sur le territoire.

Le projet de territoire se fixe comme ambition la non banalisation de son paysage et le maintien de la qualité des paysages bâtis et des nouveaux paysages bâtis.

- ✦ Renforcement de la qualité des paysages via le PLUi en inscrivant préférentiellement le développement résidentiel et économique dans les enveloppes bâtis existantes et en les articulant avec les tissus bâtis en place,
- ✦ Les nouvelles urbanisations s'inscrivent dans le grand paysage,
- ✦ Les nouvelles opérations réinterprètent les typologies du patrimoine bâti ancien,
- ✦ Les nouvelles constructions agricoles nécessaires aux exigences de modernisation et d'adaptation sont accompagnées,
- ✦ Les constructions à vocation économiques, commerciales et d'équipements sont réalisées en intégrant les enjeux d'exposition et de sensibilité paysagère, de qualité architecturale et environnementale.



❖ **Axe 3 – Valoriser le capital patrimoine environnement et récréatif du territoire pour affirmer Gartempe Saint-Pardoux comme un espace touristique majeur du Haut Limousin.**

✚ *Objectif n°1 : Confirmer le positionnement de destination touristique et la fonction de Pôle récréatif du Nord Limousin pour accroître les retombées locales*

Valoriser la bonne accessibilité du territoire, accompagner les attracteurs touristiques, préserver la qualité des paysages : le projet s'articule autour d'une offre portée par des attracteurs touristiques majeurs du territoire :

- ✚ Le Lac de Saint-Pardoux et la fonction récréative du village de Saint-Pardoux sont confirmés et accompagnés dans leur vocation Nature-Eau,
- ✚ Châteauponsac, pôle touristique urbain, s'appuie sur ses atouts patrimoniaux : Musée de France, architecture ; et sur la qualité de son site d'inscription paysager : vallée de la Gartempe, position en balcon, jardins en terrasse...
Ce statut sera renforcé par la réorganisation de l'offre culturelle et touristique autour du Musée et de l'Eglise par la création d'un Centre culturel combinant Médiathèque, Office de tourisme et auditorium,
- ✚ Le Projet de voie verte sur l'ancienne voie de chemin de fer de Bessines sur Gartempe au Dorat irrigue l'ensemble du territoire et des communes traversées en proposant une offre randonnée et mobilité douce d'échelle intercommunale,
- ✚ Les politiques culturelles et touristiques locales assurent une offre loisirs et récréative diffuse qui anime et bénéficie à l'ensemble des communes.
- ✚ L'offre touristique Nature et Campagne participe au déploiement et au renforcement d'une offre loisirs à destination des familles et des groupes,
- ✚ Le rayonnement touristique à destination locale, nationale et européenne prend appui sur une offre hôtelière complète pour répondre à toutes les attentes de la clientèle.
- ✚ *Objectif n° 2 : Respecter l'identité rurale et la diversité paysagère pour une qualité territoriale préservée et attractive*

Une armature paysagère protégée et valorisée qui contribue à la qualité de vie et l'attractivité du territoire

- ✓ Gestion et valorisation des espaces et des sites emblématiques du territoire : les sites Espaces Naturels Sensibles du Limousin, les sites inscrits des vallées de la Gartempe et de la Couze, le Lac de Saint-Pardoux et ses abords, les Zones Natura 2000, les abords des monuments historiques... sont préservés et valorisés dans leur fonction paysagère,
- ✓ Protection de la valeur économique, environnementale et paysagère des terres agricoles, naturelles et boisées en freinant l'artificialisation des sols,
- ✓ La protection du paysage bocager, le renforcement de sa fonctionnalité écologique, sont soutenus par l'entretien du bocage, le maintien de l'élevage et la mise en place d'une filière de valorisation du Bois-Bocager-Energie,
- ✓ Le projet inscrit également le motif de l'eau comme paysager identitaire et comme indicateur de la qualité de l'environnement sur le territoire :
 - Valorisation du patrimoine hydraulique,
 - Aménagement d'accès aux habitants, touristes et pêcheurs aux abords des cours d'eau et du Lac de Saint-Pardoux en Particulier, dans le

respect de la sensibilité environnementale et paysagère des rivières et des milieux humides,

- Valorisation du paysage et de la fonctionnalité écologique des zones humides, des tourbières, des plans d'eau et des étangs en les préservant des nouvelles urbanisations.

✚ *Objectif n°3 : Valoriser les ressources énergétiques locales. Renforcer la qualité des espaces et du cadre de vie par la préservation de la trame verte et bleue.*

Accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire en protégeant le potentiel touristique local et le paysage.

Le projet de Gartempe Saint-Pardoux encourage le développement des filières énergétiques d'avenir en veillant à ne pas nuire à la qualité du cadre de vie, aux paysages, et au développement d'une économie touristique et de loisirs. Il s'agit de :

- ✓ Poursuivre la politique énergétique engagées sur le territoire dans une logique de valorisation des zones favorables identifiées,
- ✓ Encourager la filière Bois-Bocage-Energie,
- ✓ Accompagner la filière méthanisation : l'importance de l'élevage sur le territoire constitue un potentiel de développement de la filière méthanisation pour produire localement de l'énergie renouvelable.
- ✓ Développer les énergies solaires prioritairement :
 - En zone bâtie sous condition de s'insérer dans le paysage et de ne pas porter atteinte aux espaces bâtis de qualité et aux sites paysagers,
 - En zone d'activités économiques sur les toitures et façade, ou sur la valorisation des friches bâties, sites pollués et sites artificialisés.

Renforcer la qualité des paysages, du cadre de vie et du potentiel touristique par une préservation et une valorisation de la trame Vert et bleue, en prenant appui sur :

- ✓ Les sites sensibles et ses secteurs de haut potentiel écologique,
- ✓ Un réseau d'espaces agricoles, naturels, forestiers et des zones humides qui favorisent les connexions entre les réservoirs de biodiversité,
- ✓ La nature ordinaire qui participe, à sa mesure, au fonctionnement de la Trame Verte et Bleue sur le territoire.

Intégrer les risques naturels locaux, les risques industriels, les nuisances pour renforcer l'attractivité du territoire.

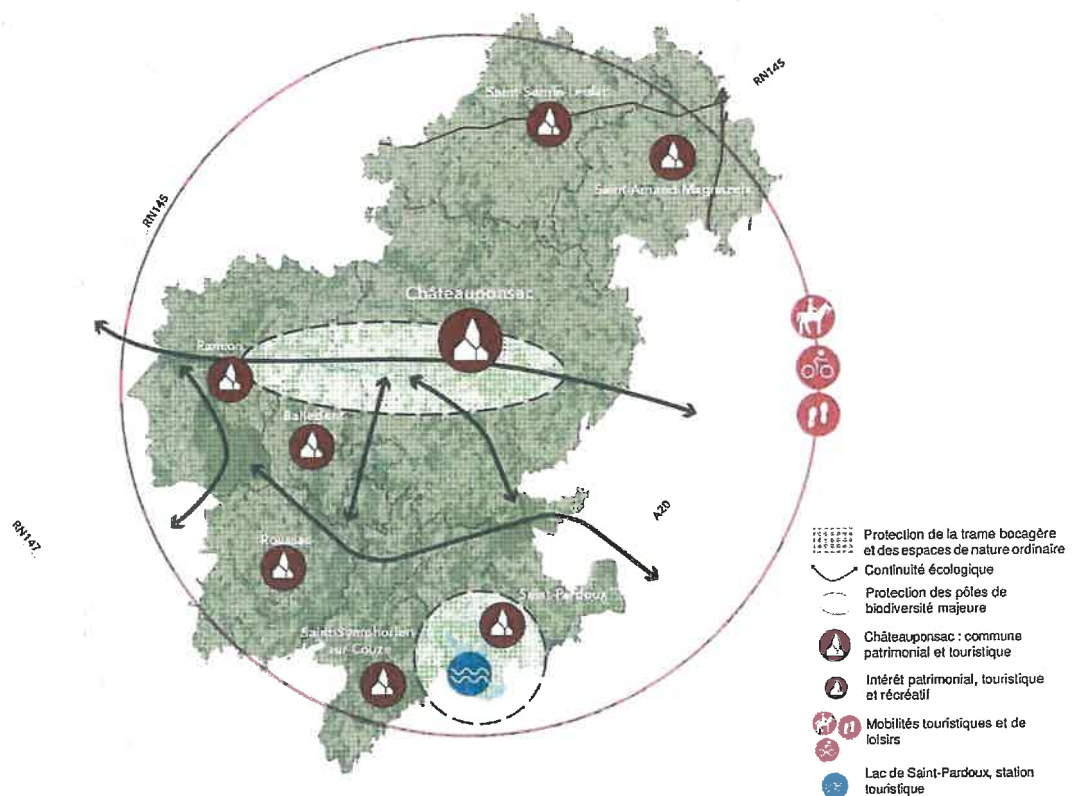
L'ambition du projet de territoire est de pas augmenter l'exposition des biens et des personnes aux risques et aux nuisances afin de proposer un environnement et un cadre de vie sains et sereins :

- Prendre en compte les sensibilités au mouvement naturels de terrains présentes sur plusieurs communes,
- Intégration et anticipation des risques d'inondation de la Gartempe et de la Brame,
- Deux communes sont concernées par le risque lié aux transports de matières dangereuses et exposées aux infrastructures de transport terrestre : Saint-Amand Magnazeix et Saint-Sornin-Leulac. Les nuisances sonores et les risques potentiels sont encadrés en limitant les développements le long des axes et des infrastructures de transports de matières dangereuses.

Poursuivre la gestion raisonnée de la ressource en eau

La ressource en eau est à ménager pour que les habitants et les usagers du territoire puissent en bénéficier durablement.

- ✓ La reconquête qualitative des fonctionnements hydrographiques est conduite pour assurer une meilleure disponibilité de la ressource en eau et répondre à l'exercice des activités humaines.
- ✓ L'attractivité résidentielle et économique du territoire dépend aussi de la capacité du territoire à assurer les besoins en eau potable :
 - Par une mise en continuité de l'approvisionnement et la sécurisation qualitative et quantitative,
 - Par une réduction de la consommation et une meilleure gestion des besoins,
 - Par la performance des réseaux et la minimisation des extensions de réseaux.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
GARTEMPE SAINT-PARDOUX

ANNEXE 2

FICHES ACTIONS



Fiche Action : Création d'un Centre Culturel

CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Orientation stratégique n°2 & n°3	<p>Renforcer un cadre de vie rural attractif et valoriser les atouts d'une campagne vivante et authentique</p> <p>Valoriser le capital patrimoine, environnement et récréatif du territoire</p> <p><i>Une organisation territoriale support de l'attractivité et de la complémentarité</i></p> <p><i>Conforter le positionnement de destination touristique et la fonction de pôle récréatif du Nord Limousin pour accroître les retombées locales</i></p>
Action n°1	Création d'un Centre culturel
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauponsac Communauté de commune Gartempe Saint-Pardoux
Description de l'action	<p>Création d'un complexe culturel regroupant une médiathèque, un espace d'accueil et de médiation touristique, le tout articulé autour du musée René Baubérot.</p> <p>L'ensemble sera situé à côté de l'Eglise Sainte-Thyrse, dans le quartier historique de Châteauponsac.</p> <p>Ce projet est mené conjointement pour les deux collectivités. De part ses compétences Gartempe Saint-Pardoux interviendra sur la partie médiathèque et tourisme.</p> <p>Il répond à plusieurs objectifs notamment celui de réorganiser le réseau de lecture autour du pôle de Châteauponsac, et de créer une dynamique territoriale avec les différents points lecture existants mais aussi de mettre en valeur et dynamiser le quartier historique de Châteauponsac afin de</p> <p>Projet au stade d'AMO.</p> <p>Ce complexe proposera des offres touristiques et culturelles nouvelles, issues de la synergie entre les trois structures, à destination des habitants et des visiteurs.</p> <p>A terme, la collectivité souhaite attirer 10 000 visiteurs sur le pôle, avec la configuration future du Musée. (Échéance 5 à 10 ans).</p>
Partenaires	Etat (Préfecture, DDT, DRAC...) Conseil Régional Conseil Départemental
Coût prévisionnel	En cours d'affinement Entre 6 et 8 millions €
Plan de financement	Fonds départementaux DRAC (Investissement et fonctionnement) DETR et DSIL Région & Europe
Calendrier	Fin 2021 : Plan de financement définitif 2022 : Appel Offre Architecte 2023 : Début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de GES annuelles du territoire (TegCO2 / an) Artificialisation des espaces NAF (ha)



Fiche Action : construction d'une piscine sur la commune de Châteauponsac

CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Orientation stratégique n°2	Renforcer un cadre de vie rural attractif et valoriser les atouts d'une campagne vivante et authentique <i>Une organisation territoriale support de l'attractivité et de la complémentarité</i>
Action n°2	Construction d'une piscine sur la commune de Châteauponsac
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauponsac
Description de l'action	<p>La commune compte actuellement une piscine découverte composée de deux bassins et utilisée par un Centre de Loisirs Touristique.</p> <p>En dépit de la récente ouverture du centre aqua récréatif du Lac de Saint-Pardoux, l'accès à un bassin demeure difficile notamment pour les communes situées au nord de la Communauté de communes.</p> <p>L'implantation d'une piscine sur la commune de Châteauponsac faciliterait cet accès, en particulier pour les publics jeunes (ALSH et Scolaires) mais permettrait également la pratique de loisirs ainsi que l'apprentissage de la natation.</p>
Partenaires	Etat Conseil Départemental ANS Jeunesse et Sports
Coût prévisionnel	<p>Gros Œuvre 1 182 185,00 €</p> <p>Couverture-étanchéité 472 874,00 €</p> <p>Menuiserie extérieures 425 586,60 €</p> <p>Revêtements extérieurs 283 724,40 €</p> <p>CVC - Plomberie - Traitement d'Air et d'Eau 700 000,00 €</p> <p>Electricité 200 000,00 €</p> <p>VRD – Espaces verts 189 328.00€</p> <p>Serrurerie 170 835.00€</p> <p>Menuiseries intérieures, mobilier fixe 50 240.00€</p> <p>Faux-plafonds 20 405.00€</p> <p>Equipements Cabines Casiers 90 955.00</p> <p>Peinture 13 867.00€</p> <p>Divers et imprévus 200 000.00€</p> <p>TOTAL 4 000 000 € H.T.</p>
Plan de financement	Conseil Départemental 800 000 € Etat : 150 000 € Agence Nationale du Sport : 1 000 000 €
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an) Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)



Fiche Action : Aménagement et Viabilisation de la Zone d'Activités de Lacour à Saint-Sornin-Leulac

CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Orientation stratégique n°1	Accompagner et diversifier l'économie locale, développer et renforcer les services de proximité <i>Renforcer la réalité économique du territoire et encourager l'économie en milieu rural</i>
Action n°2	Aménagement et Viabilisation de la ZA de Lacour
Maître d'ouvrage	Communauté de commune Gartempe Saint-Pardoux
Description de l'action	<p>La Communauté de communes est propriétaire d'une zone sur la commune de Saint-Sornin-Leulac.</p> <p>L'entreprise AZWATT est pour le moment seule implantée et un projet de parc photovoltaïque devrait voir le jour fin 2021 sur une surface de 2HA.</p> <p>Confrontée à des demandes d'implantation régulières sur la zone, la collectivité souhaite aménager et viabiliser l'espace restant en 3 parcelles de 2500 à 3000 m² afin de permettre l'installation d'artisans ou d'entreprise de petite taille, avec une priorité donnée aux secteurs de la transition énergétique.</p> <p>Cet espace fait également l'objet d'un raccordement haut-débit.</p>
Partenaires	Etat (DETR) Conseil Départemental (CDDI)
Coût prévisionnel	Assainissement : 144 250,00 € Eau potable : 50 000,00 € Electricité : 23 500,00 € Multimédia : 11 000,00 € Eclairage : 18 000,00 € Voirie : 166 000,00 € TOTAL H.T. : 412 750,00 €
Plan de financement	CDDI DETR et DSIL En cours d'affinement Un phasage est à l'étude
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an) Taux de remplissage de la zone



Fiche Action : Rénovation énergétique de bâtiments communaux

CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Orientation stratégique n°2	Renforcer un cadre de vie rural attractif et valoriser les atouts d'une campagne vivante et authentique. <i>Accompagner les paysages bâtis anciens pour renforcer l'attractivité territoriale</i>
Action n°4	Modernisation du système de chauffage de bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Communauté de commune Gartempe Saint-Pardoux Commune de Saint-Amand Magnazeix Commune de Saint-Sornin-Leulac
Description de l'action	Dans le cadre de la transition écologique et en adéquation avec le Plan Climat Air Energie de l'EPCI, certaines communes souhaitent remplacer le système de chauffage de leurs bâtiments publics. L'objectif est de basculer sur un mode de chauffage plus respectueux de l'environnement et plus économe. Cette démarche sera menée conjointement via un processus de groupement d'achat.
Partenaires	Etat (DETR + DSIL) Conseil Départemental
Coût prévisionnel	Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux : en attente d'un devis Commune de Saint-Amand Magnazeix : 30 000,00 € H.T. Commune de Saint-Sornin-Leulac : 7 000,00 € H.T.
Plan de financement	CDDI / CTD DETR et DSIL
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de GES annuelles du territoire (TegCO2 / an) Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche Action : réhabilitation d'un bâtiment industriel

CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Orientation stratégique n°2	Renforcer un cadre de vie rural attractif et valoriser les atouts d'une campagne vivante et authentique. <i>Une attractivité résidentielle accompagnée et maîtrisée</i>
Action n°5	Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment industriel existant
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Amand Magnazeix
Description de l'action	La commune souhaite acquérir et réhabiliter un ancien bâtiment industriel, actuellement vacant, pour développer plusieurs activités : <ul style="list-style-type: none">- Création de deux logements- Un espace destiné aux associations de la commune- Un espace dédié à la jeunesse
Partenaires	Etat Conseil Départemental
Coût prévisionnel	400 000,00 € H.T.
Plan de financement	En cours d'élaboration CTD DETR et DSIL
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de GES annuelles du territoire (TegCO2 / an) Artificialisation des espaces NAF (ha)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche Action : Rénovation énergétique de bâtiments communaux

CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Orientation stratégique n°2	Renforcer un cadre de vie rural attractif et valoriser les atouts d'une campagne vivante et authentique. <i>Accompagner les paysages bâtis anciens pour renforcer l'attractivité territoriale</i>
Action n°6	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal – Isolation Mairie
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Amand Magnazeix
Description de l'action	La commune souhaite améliorer l'isolation de la mairie par l'extérieur.
Partenaires	Etat (DETR + DSIL) Conseil Départemental (CDDI)
Coût prévisionnel	20 000,00 € .H.T.
Plan de financement	CTD DETR et DSIL
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de GES annuelles du territoire (TegCO2 / an) Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche Action : Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes de Châteauponsac.

CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Orientation stratégique n°3	Valoriser le capital patrimoine environnement et récréatif du territoire <i>Valoriser les ressources énergétiques locales. Renforcer la qualité des espaces et du cadre de vie.</i>
Action n°7	Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes de la mairie de Châteauponsac
Maître d'ouvrage	Commune de Châteauponsac
Description de l'action	<p>Le projet consiste en la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes. Il s'agit de couvrir le bâtiment existant par une charpente en forme de préau qui supportera les panneaux photovoltaïques.</p> <p>Localisé à proximité du site retenu pour la construction de la future piscine (action n°2) ce projet permettrait, entre autres, de limiter le coût de fonctionnement de cette dernière.</p> <p>L'opération est estimée à 800 000.00€ HT maîtrise d'œuvre incluse.</p> <p>La réalisation du projet implique également la réfection de la façade du bâtiment de la salle des fêtes afin de préserver l'esthétique environnementale</p>
Partenaires	Conseil Départemental
Coût prévisionnel	<p>Travaux d'installation des panneaux photovoltaïques</p> <p>Maîtrise d'œuvre : 20 000.00 € H.T. Construction de la charpente : 283 000.00 € H.T. Fondations : 53 000.00 € H.T. Electricité : 3 000.00 € H.T. VRD 25 000.00 € H.T.</p> <p>Travaux de reprise de la façade de la salle des fêtes</p> <p><i>Ravalement de façade : 20 000.00 € H.T.</i></p> <p>Photovoltaïque</p> <p>Honoraires du cabinet d'études : 3 500.00 € H.T. Installation du matériel : 322 000.00 € H.T.</p> <p>Imprévu : 70 500,00 € H.T.</p> <p>COÛT TOTAL H.T. : 800 000.00 € H.T.</p>
Plan de financement	CTD 30% 240 000,00 € Autofinancement 560 000,00 € H.T.
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an) Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche Action : Réhabilitation d'un bâtiment communal pour créer une maison des associations

CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Orientation stratégique n°2	Renforcer un cadre de vie rural attractif et valoriser les atouts d'une campagne vivante et authentique. <i>Accompagner les paysages bâtis anciens pour renforcer l'attractivité territoriale</i> <i>Renforcer l'offre de proximité en services, commerces et en équipements sur le territoire</i>
Action n°8	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal pour créer une maison des associations
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Pardoux-Le-Lac (Ancienne commune de Roussac)
Description de l'action	La commune souhaite réhabiliter une vieille bâtisse dont elle est propriétaire située sur la place principale pour créer une principalement une maison des associations. Le projet intégrera la valorisation architecturale du lieu.
Partenaires	Etat Conseil Départemental Région
Coût prévisionnel	350 000,00 € H.T.
Plan de financement	CTD DETR et DSIL FEDER
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de GES annuelles du territoire (TegCO2 / an) Artificialisation des espaces NAF (ha)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche Action : Réhabilitation d'une grange communale en halle commerciale

CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Orientation stratégique n°1	Accompagner et diversifier l'économie locale, développer et renforcer les services de proximité <i>Renforcer la réalité économique du territoire et encourager l'économie en milieu rural.</i>
Action n°9	Réhabilitation d'une grange communale en halle commerciale
Maître d'ouvrage	Commune de Rancon
Description de l'action	La commune souhaite réhabiliter un bâtiment communal afin d'y accueillir une halle commerciale. Cet espace permettra de mettre en valeur les savoir-faire locaux et de vendre directement les produits. L'emplacement du local permet d'englober ce projet dans le processus de redynamisation du centre bourg.
Partenaires	Etat Conseil Départemental
Coût prévisionnel	50 000,00 € .H.T.
Plan de financement	CTD DETR
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de GES annuelles du territoire (TegCO2 / an) Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)

Annexe 3.1 - Maquette financière pluriannu

N° fiche action	Maître d'ouvrage (MO)	Nom de l'action	Description succincte de l'opération	Calendrier prévisionnel de démarrage de l'opération	Montant total de l'opération (en € HT)	Reste à charge / part MO (en € HT)	Total des financements (en € HT)
	Commune de Chateauponsac	France Services de Chateauponsac	Subvention annuelle	2021	51 200,00 €	21 200,00 €	30 000,
	EPCI CC GSP	Petites Villes de Demain	Chef de projet PVD	2021	9 530,52 €	2 382,63 €	7 147,
3	EPCI	Viabilisation ZA Lacour	Aménagement et viabilisation de 3 parcelles de 2500 à 3000 m ² afin de permettre l'installation d'artisans ou d'entreprise de petite taille, avec une priorité donnée aux secteurs de la transition énergétique.	2022	412 750,00 €	371 475,00 €	0,
9	Commune de Rancon	Réhabilitation d'un bâtiment	La commune souhaite réhabiliter un bâtiment lui appartenant pour y créer une halle commerciale	2022	50 000,00 €	50 000,00 €	0,
TOTAL AXE 1					462 750,00 €	421 475,00 €	0,
Orientation stratégique 2 : Renforcer un cadre de vie rural attractif et valoriser les atouts d'une campagne vivante et authentique							
	Commune de Balledent	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal	La commune souhaite rénover sa salle des fêtes	2021	117 681,30 €	23 536,26 €	58 840,
	Commune de Chateauponsac	Changement du système de Chauffage dans un bâtiment communal	La commune souhaite moderniser le mode de chauffage dans sa salle des fêtes	2021	50 000,00 €	20 000,00 €	30 000,
	Commune de Rancon	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal	La commune souhaite effectuer la rénovation énergétique du Foyer aimé Vallat	2021	21 143,22 €	8 457,28 €	6 342,
	Commune de Chateauponsac	Réhabilitation d'un bâtiment communal	La commune souhaite réhabiliter un bâtiment communal afin de créer des bureaux administratifs pour la Maison du Département	2021	187 645,00 €	37 329,00 €	111 987,
	Commune de Saint-Amand Magnazeix	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal	La commune souhaite réaliser la rénovation énergétique de sa salle polyvalente	2021	32 675,13 €	8 184,70 €	10 912,
	Commune de Saint-Pardoux-Le-Lac	Appel à projet écoles numériques rurales		2021	NC	NC	2 709,
	Commune de Saint-Somin-Leulac	Appel à projet écoles numériques rurales		2021	NC	NC	2 917,
1	EPCI , commune de Chateauponsac	Création d'un Centre culturel	Création d'un complexe culturel regroupant une médiathèque, un espace d'accueil et de médiation touristique, le tout articulé autour du musée René Baubérot	2023	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	0,
2	Commune de Chateauponsac	Création d'une piscine	Implantation d'une piscine sur la commune pour favoriser l'apprentissage et la pratique du loisirs	2022	4 000 000,00 €	2 050 000,00 €	150 000,00 €
4	EPCI, commune de Saint-Amand Magnazeix, commune de Saint-Somin-Leulac	Modernisation des systèmes de chauffage	Changement pour un mode de chauffage plus respectueux de l'environnement et plus économe	2022	NC	NC	0,
5	Commune de Saint-Amand Magnazeix	Réhabilitation d'un bâtiment industriel	La commune souhaite acquérir et réhabiliter un ancien bâtiment industriel, actuellement vacant, pour y développer plusieurs projets	2023	400 000,00 €	400 000,00 €	0,
6	Commune de Saint-Amand Magnazeix	Isolation Bâtiment communal	La commune souhaite réaliser l'isolation extérieure de sa Mairie	2023	20 000,00 €	14 000,00 €	0,
8	Commune de Saint-Pardoux-Le-Lac	Réhabilitation d'un bâtiment communal	La commune souhaite réhabiliter un bâtiment lui appartenant pour y accueillir différents services dont une maison des associations.	2024	350 000,00 €	350 000,00 €	0,
TOTAL AXE 2					13 179 144,65 €	10 911 507,24 €	2 382 189,

e CRTE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Total des autres financements (en € HT)	Financements Etat					Conseil départemental Haute – Vienne Intervention Théorique	Conseil régional Nouvelle – Aquitaine	Fonds européens	Autres financeurs (Agence Eau, ADEME, CAF, Banque des Territoires...)
	DSIL Plan de relance (DSIL exceptionnelle 2020 et 2021, DSIL rénovation)	DETR	DSIL droit commun	Volet territorial CPER / FNADT	Autres (AAP, contrats...)				
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
41 275,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 275,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	A étudier selon dossier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
41 275,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 275,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
35 304,69 €	23 536,26 €	35 304,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 310,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	A étudier selon dossier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 342,97 €	6 342,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 342,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
37 329,00 €	56 293,50 €	59 211,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 529,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8 184,70 €	9 802,54 €	6 071,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 580,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 709,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 917,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	A étudier selon dossier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1 800 000,00 €	1 000 000,00 €	150 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	A étudier selon dossier	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	A étudier selon dossier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	A étudier selon dossier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	A étudier selon dossier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1 893 161,36 €	1 110 975,27 €	285 587,41 €	1 000 000,00 €	0,00 €	5 626,66 €	93 761,97 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GARTEMPE SAINT-PARDOUX

ANNEXE 3.2

INDICATEURS DE SUIVI

Id indicateur	Libelle indicateur	Unité Indicateur	Déf Indicateur	Calcul Indicateur	Objectif Environnemental	Politique Publique	Objectif Stratégique	Objectif Opérationnel National	Moyenne Nationale
01_1	Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)	TeqCO2 / an	Emissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0 Ou une méthode équivalente Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO2 du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE	Lutte contre le changement climatique	Limitation du changement climatique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : valeur cible à 1,1 teqCO2/hab d'ici 2050 réduction de 40% des émissions GES globales en 2030 / de 75% en 2050 (par rapport à 1990) réduction de 35% des émissions GES du secteur industriel en 2030 / de 80% en 2050 (par rapport à 1990) réduction de 50% des émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)	Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : 6,9 teqCO2/hab au niveau national
02_1	Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	GWh / an	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE	Lutte contre le changement climatique	Transition énergétique	Réduire la consommation finale d'énergie	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012	

03_1	Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)	MWh / an	Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermique, biométhane, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants. La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.	Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants). Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGE, dans ses bilans). L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide). Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique $\geq 125\%$ (PAC basse température) et une efficacité énergétique $\geq 111\%$ (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018). La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte. La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.	Lutte contre le changement climatique	Transition énergétique	Augmenter la production d'énergie renouvelable	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE): - Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) - Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 Capacités de production d'électricité renouvelables installées: 7,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017	
13_1	Artificialisation des espaces NAF (ha)	ha	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	Lutte contre l'artificialisation des sols	Réduire le rythme d'artificialisation des sols	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030	